



Compte-rendu de la Réunion du Vendredi 24 Février 2017

Présents : Thierry HEURTAULT, Marcel DUCHEMIN, Claude LANGEVIN, Robert GESLOT, Stéphane LAVOUE, Ludovic LEMEE, Jean-François d'OZOUVILLE (Suppléant de Claude GEORGET), Benoit QUINTARD, Jacques LECORNE, Louis BONNEAU, Jean-Marc HALLE (Suppléant d'Aurore DUPONT), Fabrice PAUMARD, Sophie BOULIN, Jacques MAIGNAN, Rémy LENORMAND, Guy DELAMARCHE.

Absents : Adélaïde DEJARDIN, Annette CHESNEL.

Excusés : Daniel CLIMENT, Claude GEORGET.

Secrétaire de séance : Jacques LECORNE

Date de la convocation : 3 février 2017

Délégués en exercice : 20

Assistaient également à la réunion :

- Nicolas BOILEAU : Technicien de rivière de la Jouanne
- Yohann LUCAS : Responsable technique des Syndicats

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Les membres du Comité Syndical prennent connaissance du rapport de présentation (ci-dessous) qui fixe les grandes lignes du budget primitif 2017.

Le Comité syndical :

> Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et donne un avis favorable au rapport de présentation.

Résultats provisoires 2016

Section de Fonctionnement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
11	Charges à caractère général	53 558,74	66 735,00	24 849,33
12	Charges de personnel	6 293,36	21 145,00	21 013,76
65	Autres charges de gestion courante	51 621,36	50 275,00	40 448,58
67	Charges exceptionnelles	0,00	200,00	0,00
68	Amortissements et provisions	2 238,28	6 900,68	6 900,68
22	Dépenses imprévues	0,00	5 000,00	0,00
23	Virement à section investissement	0,00	33 250,83	0,00
	TOTAL	113 711,74	183 506,51	93 212,35

Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
73	Impôts et taxes	81 076,00	80 500,00	80 545,00
74	Contribution communes	56 656,00	56 740,00	57 020,00
	Subventions	29 752,56	47 900,00	58 660,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	349 110,16	0,00
	TOTAL	167 484,56	534 250,16	146 685,03

RECETTES-DEPENSES	+ 53 472,68
--------------------------	--------------------

Section d'Investissement

Chapitre	DEPENSES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
001	Résultat investissement reporté	0,00	20 849,51	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	3 000,00	0,00
204	Subventions d'équipements	896,21	1 500,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	47 659,42	65 267,73	0,00
23	Opérations d'équipement	125 336,46	293 820,00	177 341,55
	Opération 42 - Travaux divers	19 179,00	15 000,00	10 281,54
	Opération 43 - CRE	33 524,46	51 200,00	6 434,01
	Opération 44 - CTMA	29 190,00	87 620,00	51 447,00
	Cpte de tiers - Abreuvoirs et ouvrages	43 443,00	140 000,00	109 179,00
	TOTAL	173 892,09	384 437,24	177 341,55

Chapitre	RECETTES	CA 2015	BUDGET 2016	CA 2016 (provisoire)
021	Virement section fonctionnement	0,00	33 250,83	0,00
041	Opérations patrimoniales	47 659,42	65 267,73	0,00
10	FCTVA	0,00	4 568,00	4 569,00
1068	Excédent de fct	144 472,26	0,00	0,00
13	Subventions	130 889,77	127 700,00	48 970,76
	Agence de l'Eau	97 827,77	83 600,00	20 748,15
	Région	0,00	20 300,00	28 222,61
	Département	33 062,00	23 800,00	0,00
4582	Subventions (abreuvoirs, ouvrages)	28 155,11	146 750,00	21 672,37
040	Opérations d'ordre de transfert	2 238,28	6 900,98	6 900,98
	TOTAL	353 414,84	384 437,24	82 112,81

RECETTES -DEPENSES	- 95 228,74
<i>Restes à réaliser 2016- Dépenses</i>	<i>72 000,00</i>
<i>Subventions 2016 restant à recevoir</i>	<i>214 000,00</i>
RESULTATS D'INVESTISSEMENT 2016	46 771,00

Opérations d'investissement

Opération n° 42 : Hors CTMA	Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	Enfouissement canalisation au Vaas à ST CENERE	15 000,00	2 340,90	0,00
	Renforcement de berge à la Molaiserie à ENTRAMMES		636,00	0,00
	Reprise de berge à NEAU		2 484,24	0,00
	Pont Ecorcé à ENTRAMMES		4 820,40	0,00
	TOTAL	15 000,00	10 281,54	0,00

Opération n° 43 : CRE	Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	Etude plan d'eau d'ARGENTRE	50 000,00	5 379,98	44 700,00
	Etude Jouanne et plan d'eau à NEAU (Solde)	1 200,00	1 054,03	0,00
	TOTAL	51 200,00	6 434,01	44 700,00

Opération n° 44 : CTMA	Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	Etude Moulin de Méral à MONTSURS/BREE	10 620,00	8 370,00	2 500,00
	Travaux au Vaas à ST CENERE	50 000,00	20 778,00	0,00
	Traitement de la Renouée du Japon à MONTSURS		22 299,00	0,00
Etude complémentaire 3 ouvrages	27 000,00	0,00	23 500,00	
	TOTAL	87 620,00	51 447,00	26 000,00

Opération :
Abreuvoirs
et ouvrages

Désignation	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Travaux continuité CTMA 2016	140 000,00	66 750,60	0,00
Aménagement radier pont RD32 à MONTSURS/BREE		42 428,40	0,00
TOTAL	140 000,00	109 179,00	0,00

Programme 2017

> Poursuite des travaux 2016 non réalisés

Section Fonctionnement

↳ Dépenses

- Solde Entretien / Embâcles / Plantations CTMA 2016 8 200 €
- Solde suivi indicateurs CTMA 2016 3 132 €

↳ Recettes

- Subventions AELB, CG53 et Région pour Suivi et Entretien 15 800 €

Section Investissement

TRAVAUX CRE

↳ Dépenses

- Etude plan d'eau d'ARGENTRE 44 700 €
- Etude Moulin de Méral à MONTSURS 2 500 €
- Etude complémentaire 3 ouvrages 23 500 €

↳ Recettes

- Subventions AELB, CG53 et Région - Etudes CTMA..... 93 000 €
- Subventions AELB, CG53 et Région - Travaux CTMA 2016 121 000 €

> Programmation des travaux 2017

Section Fonctionnement

DIVERS

↳ Dépenses

- Frais de personnel extérieur (Salaires + Frais) 40 000 €
- Subvention à la FDGDON pour 2017 (2 425€ en 2016) 2 500 €

TRAVAUX HORS CTMA

↳ Dépenses

- Travaux divers (Nettoyage, ...) 10 000 €

TRAVAUX CTMA

↳ Dépenses

- Entretien ripisylve / Plantations 25 000 €
- Embâcles..... 12 000 €
- Enlèvement plantes envahissantes..... 1 000 €
- Suivi des indicateurs pour 2017 (IBGN, IBD, IPR à Neu + IBGN, IBD à Montbesnard) 4 100 €
- Communication (Panneau à ARGENTRE) 660 €
- Gratification stagiaire (Problématique des peupliers) 2 000 €

↳ Recettes

- Subventions Travaux et Opérations CTMA 34 200 €

Section Investissement

TRAVAUX CTMA

↳ Dépenses

- Continuité écologique / Restauration lit mineur..... 332 000 €
↳ Ruisseau de Richebourg à STE GEMMES, Planche Lambert à EVRON, Bge Plan d'eau à ARGENTRE, La Porée à BONCHAMP, Ancien Bge de Chéré à FORCE/PARNE et Méral à MONTSURS/BREE
- Autres actions ou mesures compensatoires (clôtures et pompes à nez) 10 000 €
- Etude aménagement du Petit Chéré à FORCE/PARNE 6 400 €
- Etude ARGENTRE (Mission complémentaire + géotechnique Digue) 21 500 €
- Etude GEMAPI 60 000 €

↳ Recettes

- Subventions Travaux CTMA 273 000 €
- Subventions Etudes CTMA 70 000 €
- Participations autres syndicats pour Etude GEMAPI 6 700 €
(Etude GEMAPI : Part Jouanne = 5 280 €)

TRAVAUX HORS CTMA

↳ Dépenses

- Divers et imprévus 15 000 €

DIVERS

↳ Dépenses

- Subvention d'équipement pour matériel Techniciens 1 000 €

SUBVENTION A LA FDGDON POUR 2017

Monsieur le Président informe les délégués que la FDGDON sollicite comme les années précédentes une subvention. Pour le calcul de la contribution demandée, la FDGDON a pris en compte :

- les dédommagements et frais revenant à l'activité « Rongeurs aquatiques nuisibles » (le total de cette somme a été proratisé pour chaque bassin selon le nombre de prises effectuées sur son territoire) ;
- les interventions d'animation : réunion de préparation et réunion bilan
- les points de contrôle

Pour l'année 2017, la FDGDON sollicite donc le Syndicat à hauteur de 2 500 €.

Considérant qu'il est nécessaire de continuer la lutte contre la prolifération des ragondins, **et après en avoir délibéré, le Comité Syndical :**

- Décide d'octroyer une subvention de 2 500 € à la FDGDON pour l'année 2017.

ÉTUDE DE GOUVERNANCE PREALABLE A LA MISE EN PLACE DE LA COMPETENCE GEMAPI SUR L'UNITE HYDROGRAPHIQUE DES BASSINS VERSANTS DE LA JOUANNE, DU VICOIN, DE L'OUETTE ET DES AFFLUENTS DE LA MAYENNE DANS L'EMPRISE TERRITORIALE DE LAVAL AGGLOMERATION

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, attribue une nouvelle compétence au bloc communal en créant, aux articles 56 et suivants, la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Cette compétence est attribuée à titre exclusif aux communes, et, par transfert obligatoire, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2018 depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).

Ce bloc de compétences comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- 1° l'aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- 2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
- 5° la défense contre les inondations et contre la mer,
- 8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Avant l'entrée en vigueur de cette loi, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations était une compétence facultative et partagée entre toutes les collectivités et leurs groupements, ce qui ne favorisait pas la nécessaire vision stratégique et partagée à l'échelle d'un bassin versant. Ces évolutions confèrent une position renforcée aux blocs communal et intercommunal, tout en impulsant des réorganisations territoriales. De fait, elles contribuent à reconfigurer la gouvernance mais également la maîtrise d'ouvrage des projets associés à l'eau.

C'est dans ce cadre que le Syndicat du Bassin de la JOUANNE propose de lancer cette étude de Gouvernance, en préalable à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des Bassins versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette, et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération.

Etude de structuration opérationnelle



Scénarii d'organisations juridiques, fiscales, financières, techniques et organisationnelles du transfert de compétence des Communautés de Communes à la (les) structure(s) nouvelle(s)



Mise en place opérationnelle au 1^{er} janvier 2018

La maîtrise d'ouvrage sera portée par le Syndicat du Bassin de la Jouanne.

Cette étude est financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

Le critère de la base de financement sera la surface des bassins versants :

Bassin versant	Surface BV	Pourcentage
Jouanne	422 km ²	44 %
Vicoin	255 km ²	27 %
Ouette	122 km ²	13 %
Laval Agglo	157 km ²	16 %
TOTAL	956 km ²	

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, ... :

- approuve le lancement de cette étude de gouvernance préalable à la mise en place de la compétence GEMAPI sur l'unité hydrographique des BASSINS versants de la Jouanne, du Vicoin, de l'Ouette, et des affluents de la Mayenne dans l'emprise territoriale de Laval Agglomération. ;
- approuve que le Syndicat du Bassin de la Jouanne en soit le maître d'ouvrage ;
- accepte le critère « Surface des bassins versants » comme base de financement pour cette étude ;
- décide de solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
- autorise M. Le Président à solliciter le remboursement auprès des Syndicats de bassin du Vicoin, de l'Ouette et auprès de Laval Agglomération, de la part de l'étude restant à charge selon le critère de base indiqué ci-dessus ;
- autorise M. Le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

M. Le Président indique qu'il a été proposé de créer des sous-commissions dans le futur syndicat mixte, ces sous-commissions correspondraient à chaque bassin actuel : Vicoin, Jouanne, Ouette, ...

Les délégués du futur syndicat mixte seront des élus communautaires.

Nicolas BOILEAU rappelle qu'il y a 4 compétences obligatoires, 8 sont facultatives. Il faudra donc réfléchir à celles qu'il faut garder.

Que fait-on avec les travaux hors CTMA que l'on a réalisés souvent à la demande des communes (ponts, ...) ?

PASSERELLE A STE GEMMES LE ROBERT

Nicolas BOILEAU rappelle que lors du dernier comité syndical, il avait été discuté du projet de remplacement d'une passerelle toute charge qui permet l'accès à une habitation à STE GEMMES LE ROBERT. La commune avait sollicité le Syndicat.

2 devis ont été demandés :

- SNTP SALMON = 12 510 € TTC
- T. LEMEE TP = 13 092 € TTC

Répartition des coûts entre Syndicat et commune

(selon cahier des charge du Syndicat)

N° prix	Type travaux	Commune	Syndicat
1	Amené et repli du matériel, balisage, élagage, remise en état, DICT		X
2	Fabrication et pose d'une passerelle en HEB 20cm et B.A.	X	
3	Démolition et évacuation de la passerelle actuelle	X	
4	Reprise des culées, coffrage, coulage		X
5	Enrochements tête de pont et rive		X
6	Reprise voirie en 0.31.5 GNT compacté	X	

Coûts financiers selon offres (en euros)

Entreprises	Commune	Syndicat
SALMON SNTP	6 430 € HT	3 995 € HT
	7 716 € TTC (61%)	4 794€ TTC (39%)
LEMEE TP	8 985 € HT	1 675 € HT
	10 782 € TTC (85%)	2 010 € TTC (15%)

Ces devis ont été présentés en conseil municipal de la commune de STE GEMMES LE ROBERT, ce dernier a refusé d'effectuer les travaux au vue du coût important à la charge de la commune. Il demande au Syndicat de réaliser un enrochement pour consolider la berge.

Ces travaux d'enrochement sont estimés à environ 2 000-2 500 €.

GRATIFICATION DU STAGIAIRE

Monsieur le Président informe les délégués que Nicolas BOILEAU va accueillir un stagiaire en 2017 pour un stage de 16 semaines (du 10/04 au 28/07/2017) :

- Robin BAUJARD (Etudiant en Licence « Forêt, Gestion et Préservation de la Ressource en Eau » - Université de TOURS) sera chargé d'établir un plan d'actions pour la restauration de la ripisylve et des zones humides rivulaires sur le bassin de la Jouanne, notamment sur la gestion des boisements de peupliers en berge et en lit majeur.

M. Le Président propose de lui verser une gratification pour la période de son stage.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De verser une gratification à Robin BAUJARD, stagiaire, qui s'élèverait à 600 € par mois.
- D'accorder cette gratification pendant toute la période de leurs stages c'est-à-dire du 10/04 au 28/07/2017.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président informe les délégués qu'il convient de remplacer M. HALLE, qui est devenu délégué suppléant de la commune de MONTSURS-ST CENERE, en tant que délégué titulaire de la CAO :

Par délibération du 30 avril 2014, les membres de la CAO sont :

> Président : > Robert GESLOT

> Membres titulaires :

> Daniel CLIMENT

> Sophie BOULIN

> Claude GEORGET

> Marcel DUCHEMIN

> Jean-Marc HALLE (Délégué à remplacer)

> Membres suppléants :

> Fabrice PAUMARD

> Claude LANGEVIN

> Stéphane LAVOUE

> Louis BONNEAU

> Guy DELAMARCHE

3 délégués se proposent pour remplacer M. HALLE :

- Rémy LENORMAND (PARNE SUR ROC)

- Fabrice PAUMARD (ARGENTRE)

- Aurore DUPONT (MONTSURS-ST CENERE)

1^{er} tour

Candidats :

> Rémy LENORMAND

> Fabrice PAUMARD

> Aurore DUPONT

Votants 16

Majorité absolue 9

Résultats :

> Rémy LENORMAND = 5 voix

> Fabrice PAUMARD = 8 voix

> Aurore DUPONT = 2 voix

2^e tour

Candidats :

> Rémy LENORMAND

> Fabrice PAUMARD

Votants 16

Résultats :

> Rémy LENORMAND = 7 voix

> Fabrice PAUMARD = 8 voix

Fabrice PAUMARD est élu comme membre titulaire de la CAO.

Aurore DUPONT, seule candidate, comme membre suppléante de la CAO, est désignée à ce poste.

Le Comité Syndical, après délibération :

- Décide de nommer Fabrice PAUMARD comme délégué titulaire de la CAO en remplacement de Jean-Marc HALLE.

- Décide de nommer Aurore DUPONT comme déléguée suppléante de la CAO en remplacement de Fabrice PAUMARD.

- valide la nouvelle constitution de la CAO :

> Membres titulaires :

> Daniel CLIMENT

> Sophie BOULIN

> Claude GEORGET

> Marcel DUCHEMIN

> Fabrice PAUMARD

> Membres suppléants :

> Aurore DUPONT

> Claude LANGEVIN

> Stéphane LAVOUE

> Louis BONNEAU

> Guy DELAMARCHE

ETUDE D'AMENAGEMENT DU PETIT CHERE A PARNE

Monsieur le Président propose aux délégués de lancer une étude sur l'aménagement du site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC, afin de réaliser un diagnostic sur l'état des ouvrages hydrauliques (déversoir, ancienne vanne levante, déversoir de crue, ...) présents sur le site, d'en analyser la franchissabilité vis-à-vis des obligations réglementaires en application de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement, et de proposer des travaux d'aménagement, d'entretien et de modification des ouvrages pour assurer leur franchissabilité, leur fonctionnalité en période d'étiage et de crue et de proposer toutes améliorations susceptibles d'augmenter la

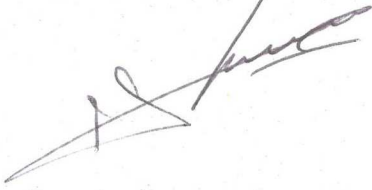
valeur écologique du site (aménagement possible d'une annexe hydraulique notamment). L'étude porte également sur le descriptif technique des travaux proposés et le coût associé.

Cette étude est estimée à environ 6 400 € TTC.

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL :

- Approuve le lancement de cette étude d'aménagement du site du Petit Chéré à PARNE SUR ROC ;
- Sollicite la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental, ainsi qu'auprès du Conseil Régional par le biais du CRBV;
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce dossier (marché, avenants, dossier de subvention, ...)

Le secrétaire de séance
Jacques LECORNE



Le Président
Robert GESLOT

